

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.  
Réclames, — — — — — 30  
Faits divers, — — — — — 15

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

**ABONNEMENT.**  
Saumur : 30 fr.  
Six mois : 18  
Trois mois : 10  
Poste : 35 fr.  
Six mois : 18  
Trois mois : 10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonné doit être payé d'avance.

SAUMUR

29 Août 1882.

## Chronique générale.

Le jour commence à se faire sur les troubles de Montceau-les-Mines. Les chefs du mouvement, loin de se cacher, parlent haut et traitent de pair avec l'autorité.

Le citoyen Dumay écrit au procureur de la République qu'il n'est pas réfugié en Suisse, mais qu'il attend à son domicile habituel les foudres de la magistrature. Il dit en même temps sa profession de foi. Il déclare au parquet de Chalon « que l'ordre actuel basé sur l'iniquité et le vol est incompatible avec le développement intellectuel des populations ouvrières, et qu'il faut une rénovation complète dans les rapports sociaux. »

Il y a trois jours, le citoyen Allemane, dans une réunion tenue à Angers, prêchait les mêmes doctrines, avec la même franchise, mais avec une bien autre énergie.

« Je viens, a-t-il dit, arborer au milieu de vous le rouge drapeau de la revendication sociale. »

« Je viens dire qu'il existe dans le parti publicain un parti ouvrier qui a juré guerre et haine à mort au parti bourgeois. »

« Vous, les bourgeois, depuis 89, vous vous êtes servis de nous pour faire toutes vos révolutions. »

« Nous avons gagné toutes vos victoires, quand nous vous avons eu donné notre temps, nos peines et notre sang, vous nous avez mis de côté, comme des auxiliaires désormais inutiles, vous avez fait de nous de la chair à travail, et de nos femmes et de nos filles de la chair à plaisir. »

« Votre révolution accomplie, nous nous sommes trouvés plus malheureux que nous ne l'étions auparavant. »

« Nos salaires étaient amoindris, notre misère plus grande. »

« Vos chefs d'industrie, vos bourgeois libre-penseurs ont eu pour nous moins de pitié que les seigneurs de l'ancien régime n'en avaient pour leurs serfs. »

« Le seigneur, autrefois, se croyait obligé en conscience de nourrir ses vassaux, quand ils tombaient dans la misère. »

« Vous nous laissez, vous, mourir de faim sans vous émuvoir de nos souffrances et de nos plaintes, etc. »

Puis sont venues les menaces de renouveler la Terreur de 93, de continuer la Révolution au profit de la classe ouvrière : « Vous n'avez reculé ni devant les noyades de Carnier, ni devant l'emploi des colonnes infernales ; nous n'aurons pas plus de scrupules, et, s'il le faut, nous marcherons dans le sang ! »

Les émeutiers de Montceau-les-Mines n'ont pas marché dans le sang. Leur tapage nocturne n'est qu'un prélude, comme les troubles de 89 et 92, qui préparaient le régime de la Terreur. Mais au fond leurs doctrines, pour être exprimées en termes plus modérés, sont absolument les mêmes. Nous voyons reparaître les théories communistes de 1848, la fameuse question ouvrière qui s'est affirmée dans la création des ateliers nationaux, et qui a produit deux mois après les sanglantes journées de juin.

Le gouvernement ne veut pas le voir : il ferme obstinément les yeux au danger, comme tout pouvoir destiné à sombrer ; et pourtant quelle menace sociale plus évidente !

Non-seulement les meneurs affirment cyniquement leurs doctrines et leurs espérances de liquidation générale, mais ils railent l'autorité. Quoi de plus insolent, sous sa forme philosophique, que la lettre du citoyen Dumay au parquet de Chalon ? Quoi de plus persifflé que celle du citoyen Vitiaux Benoit, racontant que les drapeaux rouges saisis par la police ont figuré publiquement à la fête du 14 juillet autour du buste de la République, sans que l'autorité intervint ?

Le gouvernement peut-il, sans être ridicule, poursuivre aujourd'hui les meneurs pour emblèmes séditieux, après avoir laissé arborer, il y a un mois, les mêmes emblèmes, dans sa fête officielle ?

Que peut-il dire aux porteurs de drapeaux rouges ? Que peut-il dire même aux incendiaires de l'église et aux dévastateurs de l'école, lui qui hier encore expulsait à La Roche les Sœurs de l'école primaire ? Quand il donne l'exemple, il ne saurait se plaindre d'être imité, quand il prêche des doctrines antireligieuses, il ne doit pas s'étonner que le peuple en tire les conclusions et les mette en pratique.

La situation de Montceau-les-Mines est tellement calme que le maire, ainsi que plusieurs propriétaires de la localité, ont demandé à l'autorité militaire de bien vouloir faire garder leurs maisons.

On craint à chaque instant des pillages ou des assassinats. L'église de Sauvignes a été occupée militairement dans la crainte que les menaces adressées au curé ne fussent mises à exécution.

Une dépêche annonçait hier matin que les troupes vont faire une battue dans les bois du Plessis, où sont réfugiés en ce moment un certain nombre d'individus appartenant à la *Bande noire*.

L'Union croit savoir que M. Schnerb, directeur de la sûreté générale, va être pourvu d'un bel emploi dans les finances.

Une convention a été signée entre l'Espagne, le Portugal, la Grèce et les Pays-Bas. Ces puissances se promettent appui mutuel pour obtenir leur admission soit à un congrès, soit à une conférence, et elles s'engagent à ne pas accepter d'admission les unes sans les autres. Le chancelier n'a pas été étranger au succès de ces négociations à l'aide desquelles il compte triompher finalement

de M. Gladstone auquel il enlèvera autant que possible tout le profit de l'expédition égyptienne.

Encore un nouveau crochetage à signaler. Nous lisons dans le *Messenger de l'Allier* :

Nos lecteurs savent que les Trappistes de Septfonds ont été expulsés, le 6 novembre 1880, en vertu des décrets du 29 mars ; quelques jours après le crochetage de l'abbaye, deux ou trois Pères furent autorisés à séjourner dans les bâtiments claustraux pour diriger l'exploitation du domaine agricole dépendant du monastère. Or, il est bon de savoir que l'abbaye possède un moulin qui fait fonctionner le canal du Centre. Ce moulin, construit d'après les systèmes les plus perfectionnés, rend depuis vingt ans d'immenses services à la région, et de trente-cinq kilomètres à la ronde les paysans viennent, ou plutôt venaient faire moudre leur blé chez les Trappistes, qui se contentaient ; naturellement, d'une rétribution insignifiante.

Mais c'était là, comme on le devine, un affreux scandale, et l'honneur de la démocratie locale exigeait qu'il y fût mis un prompt terme. Dans les premiers jours d'août, les députés radicaux de l'Allier se réunirent et décidèrent d'infliger un châtement exemplaire aux agriculteurs qui ne craignaient pas de porter leurs sacs de blé à un moulin « monacal ».

Sur leurs instigations, un ingénieur fut envoyé par le ministre des travaux publics à Dompierre, près Septfonds, avec mission de faire baisser le niveau des eaux du canal dans la traversée du domaine des Trappistes.

L'ingénieur s'acquitta, comme il le devait, de cette héroïque besogne : aujourd'hui, grâce à ses soins, le moulin ne fonctionne plus et les paysans des alentours se trouvent obligés de s'adresser à une meunerie exclusivement laïque.

Voilà donc nos radicaux enchantés ! Eh bien ! qu'ils ne se hâtent pas toutefois de triompher. Cédant, en effet, à la demande des fermiers du voisinage, le Père abbé est en train d'installer auprès de son moulin une machine à vapeur qui

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## CLÉRICALE !..

PAR M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

### CHAPITRE XVIII

(Suite.)

« Escouvar, fille d'un déporté, femme d'un bouquier !... Il frissonna. Le cynisme paternel ne l'avait-il donc pas encore envahi tout entier ? Non, ce n'était pas cela. C'était une voix d'enfant qui résonnait claire et joyeuse, la voix de Jeannine courant dans le jardin avec son chien favori. »

Il souleva le rideau de la fenêtre, vit la fillette et retourna brusquement, comme piqué par un dard caché. Elle l'avait vu, elle aussi, et, gentiment, faisant la leçon, elle tira les cabriolets et les éclats de ses deux mignons. — Papa ! papa !

« Voilà l'épreuve véritable, l'épreuve à laquelle Léon n'avait point songé. L'enfant ! »

La femme ne lui tenait plus au cœur par aucune fibre, mais l'enfant ?..

Au dehors, la fillette s'impatientait. Les petits doigts tambourinaient désespérément. On ne le voyait pas souvent, ce père nomade. Quand on le tenait, Jeannine en voulait jouir.

Ce n'est pas que ce fût un père bien tendre, bien caressant, bien joueur. Pourtant, c'était un père, même dans son indifférence, et quelque chose remuait en lui en face de Jeannine.

Et Jeannine qui l'aimait naïvement, qui ne supposait pas que les pères fussent autrement que le sien, si souvent absent, que son aïeul toujours sombre, Jeannine trouvait des baisers délicieux, des mots charmants pour lui.

Ne pouvant se faire ouvrir, elle s'élança dans la maison et envahit le salon comme une petite folle, rieuse, les cheveux sur les épaules, jolie à croquer.

— Oh ! le vilain papa qui ne veut pas répondre à sa Jeannine ! embrassez-la vite... vite... vite.

Et, s'accrochant aux jambes de Léon, s'aidant d'un fauteuil complaisant, elle montait à l'assaut des bras qui ne se tendaient pas.

Cette gentillesse faillit aussi prendre d'assaut, avec les bras rebelles, le cœur fermé.

Léon lutta contre lui-même, étouffait le cri du sang et détournait ses yeux troublés pour ne pas rencontrer les yeux purs de son enfant.

C'est qu'il allait briser ce lien suprême, se priver de ces caresses, s'arracher à cette douceur, rejeter l'enfant en rejetant la mère.

Était-ce possible ?

Il eut peur de sa faiblesse en sentant sur sa joue le souffle chaud de la fillette triomphante qui arrivait à glisser ses bras ronds au cou de l'ingénieur.

Céder, demeurer père, c'était demeurer époux. Il ne le voulait plus. L'orage soulevé par l'habile vieillard, dans ce cœur lâche, que l'abus des jouissances abaissait à la cupidité, grondait sourdement, près d'éclater en maître.

Léon arracha les bras qui faisaient à son cou une vivante guirlande, posa l'enfant sur le parquet d'un mouvement sec, et, comme effrayée, elle fendit subitement en larmes :

— Va retrouver ta mère, dit-il avec colère, et que je ne te voie pas sur ma route aujourd'hui.

Mais la mignonne, pleine de terreur, ne bougeant point, ce fut Léon qui l'abandonna dans le salon désert, pour aller se concerter sérieusement avec M. Bourgeal.

### CHAPITRE XIX.

On peut juger de l'effarement de Geneviève lorsque, le lendemain de ces cruelles scènes, elle reçut officiellement avis d'avoir à comparaître devant le premier magistrat municipal de la petite ville de Clarens.

Elle ?... Pourquoi donc faire, mon Dieu ?... Que pouvait avoir à démêler avec la municipalité locale une honnête femme cachée dans son intérieur

comme dans un sanctuaire ?

Geneviève voulut interroger Léon : il était sorti depuis le matin.

Elle chercha son beau-père pour lui demander de l'aider de son expérience en affaires : M. Bourgeal était en visite à la villa Bscouvar.

L'heure indiquée approchait pourtant. La jeune femme, un peu rassurée en se disant qu'une conscience droite n'avait rien à redouter de cette législation suisse à elle inconnue, se dirigea vers la Mairie.

Dans le cabinet du Maire, où un appariteur l'introduisit aussitôt, elle éprouva la vive surprise d'apercevoir Léon.

Elle voulut courir à lui, un geste froid l'arrêta. D'ailleurs, le magistrat, qui semblait plus désireux de s'occuper d'affaires que de politesses oisives, la fit asseoir d'un signe bref et entra tout de suite en matière.

— J'ai reçu, madame, la demande écrite que vous adressez à l'autorité civile, conjointement avec M. Léon Bourgeal ; mais je devais, sans impossibilité majeure, entendre, de votre bouche même, la confirmation du désir que vous exprimez.

Toujours étonnée, mais calmée par la présence de son mari, et persuadée qu'il s'agissait de quelque formalité légale au sujet de l'écrêtement définitif de sa fortune personnelle, Geneviève répondit brièvement qu'elle était prête à se confor-

lui permettra de se consoler de la privation de la prise d'eau. Que feront alors les illustres hommes d'Etat de la démocratie bourbonnaise? Essayeront-ils de trouver dans les ordonnances de Charles V un texte contre les machines à vapeur?

## LES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE.

L'Estafette a publié récemment la statistique suivante relative aux différents ministères qui se sont succédé en France depuis 1870 :

**Présidence du conseil.** — Depuis la chute de l'Empire, c'est-à-dire depuis le 4 Septembre 1870, on compte douze membres de nos Assemblées politiques ayant rempli les fonctions de vice-président ou de président du conseil des ministres : MM. Jules Favre, Jules Dufaure, le duc Albert de Broglie, le général de Cissey, Buffet, Jules Simon, Dufaure, déjà nommé, Waddington, de Freycinet, Jules Ferry, Gambetta, Freycinet.

**Affaires étrangères.** — Le portefeuille des affaires étrangères a été confié aux dix ministres dont les noms suivent : MM. Jules Favre, le comte de Rémusat, le duc de Broglie, le duc Decazes, le marquis de Bonneville, Waddington, de Freycinet, Barthélemy Saint-Hilaire, Gambetta, de Freycinet.

**Justice.** — Les onze ministres suivants ont été à la tête du département de la justice : MM. Crémieux, Dufaure, Ernoul, Deppeyre, Tailhand, le duc de Broglie, Lepelletier, Dufaure, déjà nommé, Le Royer, Cazot, Humbert.

**Finances.** — Le ministère des finances a été successivement occupé par MM. Ernest Picard, Poyer-Quertier, de Goulard, Léon Say, Magné, Mathieu Bodet, Caillaux, Dattileul, Léon Say, déjà nommé, Magnin, Allain-Targé, Léon-Say pour la troisième fois.

**Instruction publique.** — Les hommes politiques qui ont été placés à la tête du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts sont au nombre de douze : MM. Jules Simon, Waddington, Batbie, de Fourton, de Cumont, Wailon, Brunet, Faye (de l'Institut), Bardoux, Jules Ferry, Paul Bert, Jules Ferry, déjà cité.

**Guerre.** — Le ministère de la guerre a été successivement occupé par MM. le général Le Flô, l'amiral Fourichon, Gambetta, le général de Cissey, le général du Barail, le général Berthaud, le général de Rochebouët, le général Borel, le général Grasléy, le général Farre, le général Campenon, le général Billot.

**Marine.** — Le portefeuille de la marine a été confié à onze personnes : les amiraux Fourichon, de Dompierre d'Hornoy, Pothuau, de Montaignac, Gicquel des Touches, Roussin, Pothuau, déjà cité, de Jauréguiberry, Clouet, Gougeard, Jauréguiberry.

**Travaux publics.** — Il y a eu depuis le 4 Septembre quinze titulaires du ministère des travaux publics : MM. Dorian, le baron de Larcy, Teisserenc de Bort, de Fourton,

Bérenger, Deseilligny, Caillaux, Christophe, Paris, Graëff, de Freycinet, Varroy, Sadi-Carnot, Raynal, Varroy.

**Agriculture et Commerce.** — Enfin quatorze ministres se sont succédé à l'agriculture et au commerce : MM. Magnin, Lambrecht, Victor Lefranc, de Goulard, Teisserenc de Bort, de la Bouillerie, Deseilligny, Grivard, le vicomte de Meaux, Ozonne, Teisserenc de Bort, déjà cité, Lepère, Tirard, Rouvier avec les colonies.

**Beaux-Arts.** — Ce ministère a été créé pour M. Antonin Proust.

**Agriculture.** — De date récente. Ce ministère n'a encore eu pour titulaires que MM. Devès et de Mahy.

**Postes et Télégraphes.** — Ce département, depuis sa création, a été occupé par M. Cochery.

**Intérieur.** — Voici les noms des vingt-six ministres qui se sont succédé au ministère de l'intérieur :

MM. Gambetta, Jules Favre, Hérold, Emmanuel Arago, Ernest Picard, Lambrecht, Casimir Périer, Victor Lefranc, de Rémusat, de Goulard, Beulé, duc de Broglie, de Fourton, de Cissey, de Chabaud-Latour, Buffet, Dufaure, Ricard, de Marcère, Jules Simon, Waddington, Welche, Lepère, Constans, Waldeck-Rousseau, Goblet et Fallières.

## AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Port-Saïd, 28 août.

Une action sérieuse sera probablement engagée avant peu dans la direction de Tel-el-Kébir.

La ligne du chemin de fer reliant Ismaïlia est rétablie, mais elle ne sert que pour les besoins de l'armée. Désormais, les approvisionnements d'eau douce sont largement assurés pour Ismaïlia, Suez et Port-Saïd.

Les troupes anglaises supportent de grandes fatigues, mais l'état sanitaire est satisfaisant et l'entrain n'a cessé de régner dans les rangs. On fait tous les jours dans le désert la capture de nombreux Bédouins.

Un habitant du Caire, arrivé par Salahieh, raconte que la population du Caire est calme, mais que les soldats d'Arabi, excités, ont mis le feu à la maison de Nubar-Pacha.

Alexandrie, 28 août.

La nuit dernière, les troupes ennemies ont reçu des renforts considérables à Kaïr-Dowar. On signale un grand mouvement dans leurs lignes. Ce matin, on dressait de nouvelles tentes.

L'ennemi est également renforcé à Mex, où sont construits des terrassements.

Les Anglais auraient l'intention de couper les digues aux abords des forts de Mex, afin de submerger en partie le lit du lac Maréotis qui est actuellement à sec, et de rendre ainsi impossible toute attaque de ce côté.

Le Journal officiel d'Alexandrie publie la liste du nouveau ministère qui est ainsi composé :

Chériff-Pacha, président du conseil et ministre des affaires étrangères.

Riaz-Pacha, intérieur.

Haidar-Pacha, finances.

Moubarek-Pacha, travaux publics.

Fakri-Pacha, justice.

Omar-Loufti, guerre et marine.

Kairi-Pacha, instruction publique.

Zeki-Pacha, wakoufs.

Sabet-Pacha, actuellement à Constantinople, remplacera Kairi-Pacha comme garde des sceaux du khédive.

L'opinion publique paraît favorable au nouveau ministère.

## REVUE FINANCIÈRE.

La tenue du marché a laissé quelque peu à désirer; les transactions ont fait défaut, la spéculation a préféré s'abstenir de toute opération tant que les événements d'Égypte ne seraient pas entièrement terminés. Disons que la Bourse n'a été nullement émue de la prise de possession du canal de Suez par les Anglais; cette mesure, qui n'a eu que peu de durée, était nécessaire aux opérations des troupes anglaises. On ne peut tarder d'apprendre la fin des hostilités, ce qui sera très-heureux au point de vue des affaires.

La situation de la place est excellente, les encaissements d'or continuent à la Banque de France, il y a déjà pour 1 milliard 3 millions d'or, et si on ajoute à ce chiffre énorme les disponibilités que conservent les banques et les particuliers, on peut espérer qu'une campagne d'affaires sérieuses serait très-favorablement accueillie.

Les fonds français étaient à peu près, samedi, aux mêmes cours que la semaine dernière: le 3 0/0 restait à 82.50 alors que huit jours plus tôt il restait à 82.55; l'amortissable perdait 13 centimes à 82.62; quant au 5 0/0, il a fléchi de 115.60 à 115.50.

La spéculation s'est encore exercée sur les fonds internationaux et surtout sur l'obligation Égyptienne; elle restait cotée à 297.50, aujourd'hui elle se fixe à 311.25.

L'Italien a subi quelques offres et au lieu du cours de 88.65 on n'est plus qu'à 88.50.

Le Turc, de 11.25, se relève à 11.45.

L'attitude des Sociétés de crédit a été plus incertaine, à l'exception toutefois de certaines qui ont réussi à maintenir leurs cours.

La Banque de France cependant est à 5.375 au lieu de 5.420.

La Banque de Paris est restée très-offerte à 1.115, la chute a été d'environ 15 fr. à 20 fr. pour cette huitaine.

L'action du Crédit Foncier maintient ses cours de 1.505 et 1.510.

Il est à remarquer que les cours du comptant sont plus élevés que ceux du terme, ce qui est de bon augure pour la consolidation des prix et le classement des titres.

Au reste, le public connaît la solidité et l'avenir de cette grande valeur qu'on ne tardera pas à voir cotée à 2,000 fr.

Ceux qui suivent attentivement la progression des affaires de la Société et de ses bénéfices n'ont pas le moindre doute à cet égard.

Les obligations foncières 4 0/0 en cours d'émission à 480, et productives d'un revenu net de 4 0/0, sont un placement très-avantageux pour la petite épargne.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ne varient pas à 550.

Cette valeur absolument sûre donnera cette année un revenu de 12 0/0.

La Foncière de France continue à développer ses opérations de prêts hypothécaires sur le Crédit Foncier.

Son capital qui est un capital de garantie lui suffit amplement pour ses opérations.

Parmi les bons titres que l'épargne recherche avec un certain empressement, il faut citer les actions de la Banque Centrale de Crédit, valeur de

premier ordre, inscrite à la cote officielle des agents de change au cours de 590.

Cette institution déjà ancienne est solidement établie et possède des affaires industrielles qui lui donnent de gros bénéfices; les titres mis en portefeuille, en ce moment, acquerront une prompte plus-value.

Les actions de Suez ont gagné 100 fr. à 2,670. Le Panama de 540 est arrivé à 355. L'émission des obligations aura lieu vers le 7 septembre et sera fort bien accueillie.

Les titres de nos chemins sont tombés: le Lyon reste à 1,690 et l'Orléans à 1,320.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LE CARROUSEL.

La journée d'hier était consacrée aux exercices du carrousel. Ces brillantes manœuvres, où le cavalier fait preuve d'autant d'énergie que de connaissances équestres, ont le privilège d'attirer chaque année une foule nombreuse, toujours sympathique à l'armée et aux jeunes officiers qui perpétuent si bien dans ses rangs les vieilles traditions des Roussellet, des d'Aure et de tant d'autres maîtres en équitation.

C'est le souvenir de ceux-ci que M. le commandant de Bellegarde a rappelé dans la composition de son carrousel dont les figures si variées ont été vivement appréciées de tous les connaisseurs.

Les courses des bagues, des têtes, ont été bien menées. Elles ont été suivies de celle du javelot.

Le javelot, abandonné depuis quelques années, a été rétabli de nouveau. Plusieurs concurrents le lançaient avec une vigueur et une adresse remarquables. Ils frappaient avec précision le but, nous dirons plus la tête de Méduse, d'antique mémoire dans les carrousels de Saumur; cette figure a été remplacée par une figure de fantaisie.

Le vainqueur de la course des bagues a été M. Abonneau, lieutenant au 5<sup>e</sup> dragons.

Celui des têtes, M. Magnier, officier-élève. Enfin, celui du javelot, un enfant du Saumurais, M. de la Selle, également officier-élève.

La reprise des écuyers a été fort intéressante, les figures heureuses et d'un bel agencement; puis, avec les sauteurs en liberté, les écuyers ont fait preuve d'une solidité à toute épreuve. Il n'est pas étonnant que, sous la conduite de professeurs aussi éminents, la cavalerie acquiert de plus en plus de valeur, et que les généraux supérieurs aient eu à constater dans les grandes manœuvres qui retiennent encore loin de Saumur bon nombre d'officiers du cadre de l'École.

Le temps, mauvais toute la nuit et toute la matinée, a été très-incertain; aussi les toilettes étaient peut-être moins brillantes sur les tribunes qu'elles ne l'eussent été si le soleil avait respicié dans tout son éclat; mais il n'est pas tombé d'eau, et le ciel, en restant couvert, a favorisé la fête. La température semblait choisie pour tout le monde: ni excès de chaleur, ni trop de fraîcheur, et absence complète de poussière, ce qui n'est point à dédaigner pour les spectateurs et les cavaliers.

Quant à l'affluence, elle est toujours la même, les étrangers sont accourus à cette fête comme par le passé.

Dans la tribune d'honneur, on remarquait M<sup>me</sup> Jabouille, accompagnée de M. le Sous-Préfet de Saumur et de M<sup>me</sup> Couineau. M. le Préfet de Maine-et-Loire, qui assistait aux courses de dimanche, a été obligé de rentrer le soir même à Angers.

Le Maire de Saumur a fait défaut comme les années précédentes. La fête n'a rien perdu pour cela en éclat.

La musique du 66<sup>e</sup> de ligne, qui est venue à Saumur pour rehausser, par sa présence, l'éclat de nos fêtes, et qui s'est fait entendre parmi nous pour la première fois, laissera de son passage le meilleur souvenir.

Ce corps, sous l'habile direction de M. Pagnon, compte dans ses rangs des artistes de mérite et un ensemble qui sort de l'ordinaire. Déjà, pendant le carrousel, l'attention des dilettantes avait été mise en éveil, et hier soir chacun a constaté que, dans une nouvelle audition, cette première impression si favorable ne peut que se confirmer. Grâce à la clémence du temps, la musique du 66<sup>e</sup> s'est fait entendre dans le Square et a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire. Le concert se composait de :

mer à ce que l'on pensait attendre d'elle, si c'était l'ordre de son mari.

— Ainsi, madame, reprit le Maire, vous agissez avec mûres réflexions?... consentement entier?... absence de tout regret?...

Le ton solennel de cette interrogation la troubla.

— Je voudrais savoir... balbutia-t-elle.

— Rien de plus juste, madame. Je suis prêt à vous éclairer sur les conséquences de votre demande de divorce.

Elle ne prononça qu'un mot :

— Le divorce!

Et ses yeux s'ouvrirent fixes, énormes, dans son visage blême.

Le magistrat, froidement, comme un homme habitué à traiter ces questions judiciaires, expliqua que « la demande verbale qu'il recevait de M. Léon Bourgeal et la demande écrite qu'il avait reçue d'elle-même, Geneviève Bourgeal, dénonçaient un commun désir de divorce fondé sur incompatibilité d'humeur absolue, sur une divergence d'opinions religieuses arrivées à l'état violent, sur des vœux si opposés au sujet de l'éducation des enfants que l'un et l'autre voyaient des dangers graves pour l'avenir de la famille. »

Le Maire s'arrêta une minute, pour attendre une affirmation ou une objection qui ne sortit point des lèvres désespérément serrées de la jeune femme.

— C'est donc la demande en divorce, par con-

sentement mutuel?

Nouveau silence.

Le même regard s'attachait à son visage glacial, avec une fixité telle qu'il en était inconsciemment gêné.

Pourtant, il reprit que « le mari, M. Léon Bourgeal, laissait entendre qu'il pourrait, au besoin, invoquer d'autres motifs... d'une nature délicate, pour obtenir le divorce à son profit. »

Geneviève sursauta.

Prompt à saisir ce symptôme, le magistrat demanda courtoisement :

— Désirez-vous, madame, connaître ces motifs?

Elle inclina machinalement la tête.

— Le mari avait à reprocher à la femme un voyage fait en Angleterre avec un jeune parent, quo rien n'autorisait à se permettre ce déplacement en compagnie de sa cousine, à l'insu de M. Léon Bourgeal. De plus, et malgré la défense du mari, la jeune femme pourvoyait avec une prodigalité singulière — étant donné l'état de gêne du ménage, — à l'entretien, à l'éducation d'un orphelin, misérable vagabond, indigne de toute commiseration, ramené d'Angleterre par les deux voyageurs et confié à la surveillance de ce même parent que le mari entendait bannir de son intérieur et qui, s'il ne s'y présente pas, y entretient, du moins, une correspondance suivie, sous prétexte de rendre compte de l'éducation dudit vagabond. De tels

faits étant de nature à diminuer la confiance conjugale, à prouver combien l'autorité pèse peu sur la femme récalcitrante, prodigue et dissimulée, enfin à donner à la jeune fille issue de cette union troublée le plus déplorable exemple de manque de respect et d'obéissance envers le chef de la famille. »

Le magistrat, ceci dit, attendit encore.

Les yeux fixes s'étaient fermés. Geneviève semblait se répéter en elle-même ce qu'elle venait d'entendre, comme pour se bien convaincre que la folie n'envahissait pas son cerveau.

C'était plutôt la paralysie qui glaçait son cœur.

Brutalement elle comprenait... et le sang se figeait dans les veines de la malheureuse.

Se délivrer d'elle par le divorce!... Léon avait rêvé cette façon légale d'éloigner une bouche inutile, une perspicacité éveillée, un vivant remords.

Était-ce Léon qui avait rêvé cela?

Non, non, Léon entraînait avec ardeur, avec délicatesse, dans un plan qu'il aurait été impuissant à concevoir. Une autre volonté plus impérieuse que la sienne, une habileté autrement astucieuse que son habileté, tenaient les fils de ce drame intime.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

de Sellenick; de l'ouverture des  
de la Couronne; de la Marche In-  
de Verdi, et  
d'une fantaisie sur Aida, de Sellenick.  
de la Re traite Tartare, quelle vigueur, quelle  
avec quel brio, quelle énergie, quelle  
dans l'ensemble, ces divers mor-  
ont été exécutés! Bon nombre d'audi-  
justes appréciateurs, n'ont pas mé-  
les braves et les applaudissements aux  
stantants.

Pour la circonstance, M. Courant, chargé  
l'administration de la décoration du  
en avait fait un jardin enchanté;  
ses feux de couleurs disséminés dans  
raisons, on eût cru voir des vers luisants  
des bordures de pierres précieuses qui  
émettaient les feux d'un soleil oriental. Les  
étaient suspendues dans les  
rendaient encore l'illusion de plus en  
grande. Honneur donc au décorateur  
à su tirer si bon parti de notre Square,  
heureusement trop étroit pour des réu-  
ions aussi nombreuses.

M. Balme, gardien chef de la prison de  
Chinon, est nommé au même emploi à la  
prison de Saumur, en remplacement de M.  
Hélène, nommé à Chinon.

ROLES D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Les officiers dont les noms suivent, déta-  
ché pour suivre les cours de l'Ecole d'ap-  
plication de cavalerie de Saumur en qualité  
d'officiers d'instruction, ont été désignés  
pour faire le service à leur batterie lorsqu'ils  
auront terminé les cours de l'Ecole précitée:

M. Girette, lieutenant en 1<sup>er</sup> à la 9<sup>e</sup> bat-  
terie du 42<sup>e</sup> régiment;  
M. Grattau, lieutenant en 4<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> bat-  
terie du 34<sup>e</sup> régiment;  
M. Masse, lieutenant en 1<sup>er</sup> à la 6<sup>e</sup> batte-  
rie du 30<sup>e</sup> régiment, a été classé à la 3<sup>e</sup> bat-  
terie du 24<sup>e</sup> régiment;

M. M.  
Bouzerand, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup>  
batterie du 4<sup>e</sup> régiment.  
Vallée, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> batterie  
du 5<sup>e</sup> régiment;  
Terras, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> batterie  
du 9<sup>e</sup> régiment;  
Lapidi, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> batterie  
du 14<sup>e</sup> régiment;  
Mauguin, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> batterie  
du 15<sup>e</sup> régiment;  
Moulin, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> batterie  
du 18<sup>e</sup> régiment, a été classé à la 1<sup>re</sup> bat-  
terie du 29<sup>e</sup> régiment;  
Péret, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> batterie du  
3<sup>e</sup> régiment, a été classé à la 5<sup>e</sup> batterie du  
3<sup>e</sup> régiment;  
Nivelle, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> batterie  
du 19<sup>e</sup> régiment;  
Durde, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> batterie du  
1<sup>er</sup> régiment;  
Mastervergne de Fressiniat, lieutenant en  
1<sup>er</sup> à la 14<sup>e</sup> batterie du 34<sup>e</sup> régiment;  
Mondel, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> batterie  
du 32<sup>e</sup> régiment;  
Farron de Mondésir, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la  
10<sup>e</sup> batterie du 33<sup>e</sup> régiment;  
Audry, lieutenant en 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> batterie du  
3<sup>e</sup> régiment;  
Moubeaux, sous-lieutenant à la 9<sup>e</sup> batterie  
du 15<sup>e</sup> régiment;  
Chalmeton, lieutenant en 1<sup>er</sup> à la 3<sup>e</sup> bat-  
terie du 24<sup>e</sup> régiment, a été classé à la 6<sup>e</sup>  
batterie du 38<sup>e</sup> régiment, pour y faire le ser-

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur  
Directeur: M. MEYER.

Concert du MARDI 29 août 1882,  
à 8 heures du soir.

Programme.

1. La Corneuse..... Marche.
2. La Semillante..... Ouverture.
3. Le Tour du Monde..... Valse.
4. L'Amira..... Fantaisie.
5. Les Diamants..... Fantaisie.
6. La Marche des Drapeaux.....

TIR AUX PIGEONS.

Demain mercredi 30 août, le Tir aux Pi-  
geons de cette ville sera ouvert de midi à 7  
heures.

Poules à distances fixes et handicaps.  
A 2 heures, prix de Saint-Hubert. — Sept  
pigeons à 26 mètres. — Entrée, 100 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à  
M. MATHELLE, secrétaire du Tir aux Pigeons  
de Saumur.

M. Nicolay et miss Hélène.

Nous avons annoncé hier la représenta-  
tion, pour dimanche prochain 3 septembre,  
de l'habile docteur illusionniste et de miss  
Hélène.

Voici ce que disait le *Courrier de la Vienne*  
après une première soirée donnée sur le  
théâtre de Poitiers par ces deux surprenants  
et prodigieux personnages:

« Dimanche, il y avait beaucoup de  
monde à la soirée de magie élégante offerte  
au théâtre par miss Hélène et son père, le  
docteur Nicolay.

» La représentation s'est prolongée jus-  
qu'à 11 heures, à travers les péripéties les  
plus amusantes.

» Miss Hélène mérite certainement le sur-  
nom de « gracieuse fée » que la presse amé-  
ricaine lui a donné. Les expériences qu'elle  
exécute sont réellement extraordinaires, et  
méritent d'être vues de tout le monde. Tous  
les spectateurs ont été enchantés de cette  
belle soirée, et beaucoup cherchent encore à  
se rendre compte de ces merveilleuses expé-  
riences présentées avec un talent incompara-  
ble par le docteur illusionniste et sa gra-  
cieuse élève, miss Hélène. Jamais à Poitiers  
on n'avait assisté à une soirée aussi at-  
trayante; aussi le succès des deux artistes a  
été complet: applaudissements, bravos, rien  
ne leur a manqué. »

Le *Journal de la Vienne* qui nous est arrivé  
ce matin, dit, à propos de la soirée de di-  
manche dernier:

« Hier, il y avait beaucoup de monde au  
théâtre. Nous avons déjà dit tout le bien  
que nous pensons du docteur illusionniste  
Nicolay et de son merveilleux sujet miss  
Hélène. Nous avons à constater encore le  
grand et franc succès que ces deux aimables  
enchanteurs ont remporté hier soir.

» Il n'est pas possible de décrire les mer-  
veilleuses expériences de magie élégante  
et de magnétisme humain faites par le doc-  
teur Nicolay et miss Hélène, mais les plus  
sceptiques et les plus incrédules d'entre nous  
étaient littéralement émerveillés. »

Un décret présidentiel fixe à seize ans,  
sauf le cas de dispense, l'âge requis pour se  
présenter au baccalauréat de l'enseignement  
secondaire spécial, et les frais d'examen, à  
400 fr.

Hier ont commencé les examens des can-  
didats au volontariat d'un an. Comme d'ha-  
bitude, le texte de la dictée et du problème  
avait été envoyé du ministère de la guerre à  
tous les centres d'examen.

L'état de classement rigoureux des can-  
didats devra être adressé au ministre le 6 sep-  
tembre au plus tard.

Les examens oraux commenceront le 20  
septembre prochain.

On se préoccupe beaucoup, dans le monde  
savant, du prochain passage de Vénus, qui  
se produira le 6 décembre. C'est le dernier  
phénomène astronomique de ce genre que  
verra notre génération, puisque le passage  
de Vénus sur le soleil n'aura plus lieu qu'en  
2004.

De toute la surface du globe, le lieu le  
plus avantageux pour observer ce phéno-  
mène, dit le *Journal de la Nature*, est le sommet  
des montagnes Bleues de la Jamaïque...

Là, les astronomes trouveront un ciel  
toujours pur, et, de plus, de cette station,  
toutes les phases de l'entrée, de la sortie  
seront visibles, la durée du phénomène sera  
très-longue, puisque, commencée à huit  
heures cinquante, elle ne finira qu'à trois  
heures.

Les astronomes auront donc 423 minutes  
d'observation.

POITIERS.

« Bravo! bravo! » dit le *Courrier de la*  
*Vienne*. Tel était le cri poussé avec enthou-  
siasme, par toutes les personnes qui assis-  
taient vendredi soir au départ de la retraite  
militaire, à Poitiers.

C'est qu'en effet, les tambours, — ces  
tambours si populaires et qui, suivant l'ex-  
pression caractéristique du soldat, « don-  
nent du cœur au ventre pendant les grandes  
marches et durant les combats », — les tam-

bours apparaissent publiquement pour la  
première fois dans notre ville, depuis leur  
suppression par le général Farre, de triste  
mémoire.

De là l'enthousiasme tout patriotique [qui  
éclatait sur notre place d'Armes.

Le *Journal de la Vienne* dit aussi:

« La résurrection des tambours à Poitiers  
a été saluée avec enthousiasme vendredi  
soir, surlendemain de l'arrivée des réservis-  
tes, parmi lesquels on a retrouvé un certain  
nombre d'anciens soldats familiarisés avec  
cet instrument.

» Les chaleureux bravos et les cris de:  
« Vive les tambours! » qui, au premier rou-  
lement des caisses, éclatèrent de toutes parts,  
ont montré la prédilection qu'on a pour  
eux.

» Depuis vendredi, la foule continue à se  
réunir chaque soir sur la place d'Armes  
pour entendre nos braves tapins à l'heure de  
la retraite. »

Avant-hier, l'ouverture de la chasse dans  
la Vienne a été favorisée par une belle jour-  
née.

Samedi soir, il avait été délivré à la pré-  
fecture de Poitiers 850 permis.

Une amusante statistique:

En comprenant les produits de la chasse  
avec les droits payés par les porteurs de  
permis, savez-vous à combien le gibier re-  
vient au chasseur qui le tire?

Un lièvre, à 27 fr. 30; une perdrix, à 23 fr.  
Une grive, dont le prix aux halles est en  
moyenne de 1 fr. 50, coûte aux chasseurs  
13 fr. la pièce. Les alouettes, qui se paient  
couramment 50 centimes, reviennent à 9  
francs 75.

Heureusement que la plupart des chas-  
seurs ne vont pas absolument à la chasse  
pour gagner leur vie!

BOURSE DE PARIS

DU 28 AOUT 1882.

Rente 3 0/0 . . . . .	82 80
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	82 80
Rente 4 1/2 . . . . .	113 50
Rente 5 0/0 . . . . .	115 60

Bibliographie.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de  
1 mètre de circonférence, imprimé en 15 cou-  
leurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — *Astronomie Popu-  
laire*. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures,  
7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix:  
20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH.  
D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de  
l'Académie des sciences. Nouvelle édition, com-  
prenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas,  
contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets  
coloriés. Prix, broché: 480 fr., payables 15 fr. par  
mois.

LAROUSSE (PIERRE). — *Grand Dictionnaire Uni-  
versel du XIX<sup>e</sup> Siècle*. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr.,  
payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection com-  
plète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI,  
HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand for-  
mat (4,700 pages), magnifiquement gravés. Prix:  
60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, succes-  
seur), 33, rue de Fleurus, Paris.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire,  
76, rue des Saints-Pères. — Un an: 10 francs.  
— Six mois: 6 francs.

En ce moment où les flottes de l'Angleterre  
sont souvent l'objet des conversations, les en-  
fants, abonnés au *Jeune Age illustré*, seront sa-  
tisfaits de trouver dans le numéro de cette se-  
maine le récit du combat naval de la Hougue,  
raconté à l'occasion d'une visite à Saint-Vaast,  
au cours d'une excursion sur le *Littoral de la*  
*France*. L'Assomption, relatée par un savant théo-  
logien, forme une page très-intéressante et in-  
structive du même numéro, qui contient aussi un  
chapitre excellent sur les *Enfants bien élevés* et  
une lettre fantaisiste d'un moineau des Taileries à  
propos de la récente installation des saltimbanques  
dans ce jardin.

**Théâtre de Saumur.**

A L'OCCASION DES COURSES

Représentation donnée par des Artistes de Paris,  
avec le concours et sous la direction de M<sup>me</sup>  
THÉNARD, de la Comédie-Française.

MARDI 29 août 1882,

**LES VIVACITÉS DU CAPITAINE TIC**

Comédie en 3 actes, de M. Labiche, de  
l'Académie française.

Distribution:

Tic . . . . .	MM. Mayer.
Bernard . . . . .	Gaillard.
Désambois . . . . .	Samson.
M. Magis . . . . .	Charlet.
Baptiste . . . . .	Berger.
M <sup>me</sup> de Guy . . . . .	M <sup>me</sup> Thénard.
Lucile . . . . .	Scheffer.
Une dame . . . . .	Cloilde.

**LES OUVRIERS**

Drame en 1 acte, de Manuel.

Distribution:

Jeanne . . . . .	M <sup>me</sup> Thénard.
Marcel . . . . .	MM. A. Lambert.
Moria . . . . .	Gaillard.
Hélène . . . . .	M <sup>me</sup> Cloilde.

**LA SOUPIÈRE**

Comédie en 1 acte, de d'Hervilly.

Distribution:

M <sup>me</sup> Speon . . . . .	M <sup>me</sup> Bara.
Le Monsieur . . . . .	MM. Samson.

Ordre: 1. La Soupière; 2. Les Ouvriers; 3.  
Les Vivacités.

Un entr'acte d'une heure aura lieu pour le feu  
d'artifice.

À partir de 10 heures, il y aura encore 4 actes  
à jouer.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,  
rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à  
l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

---

**L'ART NATIONAL, Etude sur**  
*l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEU-  
ZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromo-  
lithographies, 20 grandes gravures hors texte  
et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs;  
reliure artistique, 100 francs, payables  
5 francs par mois. — Librairie A. PILON,  
A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue  
de Fleurus, à Paris.

---

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à  
MM. RÉJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pele-  
tier, 9, à Paris; il y est immédiatement  
répondu par lettres personnelles et ne por-  
tant aucune indication extérieure.

---

**GARE DE SAUMUR.**

**CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir,	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 43 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — —	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à  
Saumur à 6 heures 56.

---

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.
8 — 25 —		11 h. 14 matin.
10 — 15 —		
1 — 02 soir.	4 — 55 soir.	6 — 03 soir.
6 — 35 —		8 — 33 —
7 — 50 —	11 — 47 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.	9 h. 53 matin.
12 — 15 soir.	3 — 50 soir.	4 — 28 soir.
6 — 45 —	10 — 47 —	11 — 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de  
Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> BOUJU, notaire à Coron.

**VENTE**

PAR LICITATION

Et aux enchères publiques, de

**1° DEUX MAISONS**

ET DÉPENDANCES AVEC JARDIN

Au bourg de la commune de la Plaine ;

**2° UNE MAISON**

Et dépendances avec jardin

Situés au lieu dit le Portail, commune de la Plaine ;

**3° UN PRÉ**

Dit le pré de la Grange,

Situé au lieu dit le Portail, commune de la Plaine ;

**4° Un morceau de terre labourable**

Dit le Pâtis-Brunet,

Situé commune de la Plaine.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi, en la salle de la Mairie de la Plaine.

On fait savoir :

Qu'à la requête de : 1° M. Henri Plessis, boucher, demeurant au bourg de la commune d'Yzernay ;

2° M<sup>me</sup> Céline Plessis, épouse de M. Louis Brémont, cultivateur, de lui assistée et autorisée, avec lequel elle demeure à la Chapronnière, commune de Somloire ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

Et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le douze août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Alphonse Plessis, boucher, demeurant au bourg de la commune de la Plaine ;

2° M. Jean-Alexis Glémoin, propriétaire, demeurant au bourg de la commune de Saint-Paul-du-Bois ;

• Ce dernier, au nom et comme tuteur légal de Antoine et Paul Glémoin, ses deux petits-fils mineurs, issus du mariage de feu Antoine Glémoin avec feu dame Désirée Plessis ;

Co-licitants, ayant M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville pour avoué constitué, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, n° 8 ;

Et encore en présence de M. Victor Poirier, instituteur, demeurant à la Salle-Aubry, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Antoine et Paul Glémoin, sus-nommés ;

Il sera, le dimanche vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> Bouju, notaire à Coron, commis à cet effet, procédé, en la salle de la Mairie de la Plaine, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION.**

1<sup>er</sup> lot.

1° Un corps de bâtiments, comprenant :

Une maison d'habitation, composée de deux chambres basses, dont une à feu, deux chambres hautes, dont une à feu, desservies par un escalier en bois existant dans la chambre basse froide, grenier sur le tout ;

Une autre maison d'habitation, composée de deux chambres basses, dont une à feu, avec buanderie derrière laquelle existe un puits, deux chambres hautes, dont une à feu, desservies par un escalier en bois existant dans la chambre basse froide, grenier au-dessus des chambres hautes ;

Cour derrière, dans laquelle existe un four tombant en ruines ;

Le tout se tenant, inscrit au cadastre sous les numéros 40, 42 et 42 bis de la section D, 5<sup>e</sup> polygone, pour une contenance de quatre-vingt-douze centiares, et joignant au levant M. Brand, ruelle commune entre, au couchant maison aux enfants Terrien, mur mitoyen, au midi jardin à M<sup>me</sup> Poirier, mur entre-les-présentes, et au nord la route stratégique de Vihiers à Maulévrier ;

2° Une écurie avec petite cour devant, comprises au cadastre sous

partie du numéro 172 de la section E, 25<sup>e</sup> polygone, pour une contenance d'environ cinquante centiares, et joignant au levant cours aux sieurs Berson et Cassin, ligne bornée entre, au couchant bâtiment à Berson, mur mitoyen entre, au midi bâtiments aux représentants Beaud, petite issue entre des présentes, et au nord maison à Cassin, mur mitoyen entre ;

5° Un morceau de jardin, dit le Grand-Jardin, inscrit au cadastre sous le numéro 129 des mêmes section et polygone, pour une contenance de deux ares cinquante centiares, et joignant vers levant pré à M<sup>m</sup>. Dénécheau et Méraud, sentier commun entre, vers couchant pré à M. Dénécheau, et vers nord jardin aux représentants Viau, sentier commun entre ;

4° Et deux planches de jardin, dans le Bas-Jardin, se joignant par un angle, dont :

L'une inscrite au cadastre sous le numéro 154 des mêmes section et polygone, pour une contenance de un are seize centiares, joint au levant Mouchard, au couchant Grangereau, sentier commun entre, au midi Terrien-Miot, et au nord Berson ;

Et l'autre, dans laquelle existe un puits, inscrite au cadastre sous le numéro 159 des mêmes section et polygone, pour une contenance de un are quatre-vingt-dix centiares, joint au levant Grangereau, au couchant Berson, au midi Mouchard, dont la haie de séparation est des présentes et au nord Berson ;

Le tout situé au bourg de la commune de la Plaine.

Mise à prix..... 5,400 fr.

2<sup>e</sup> lot.

Un petit corps de bâtiments, situé au lieu dit le Portail, près le bourg et en la commune de la Plaine, comprenant :

Une maison d'habitation, composée d'une chambre basse à feu, avec grenier au-dessus, une petite chambre froide, au couchant une écurie au nord avec issue dans laquelle existe une loge montée sur piliers en bois ;

Cour ou issue au midi dans laquelle existe un toit à porcs ;

Jardin à la suite ;

Le tout se tenant, inscrit au cadastre sous les numéros 11 et 12 de la section D, 6<sup>e</sup> polygone, pour une contenance de cinq ares quarante centiares, et joignant au levant la route de la Plaine à Somloire, au couchant et au nord le pré de la Grange, compris au troisième lot ci-après, dont la haie de séparation est des présentes, et au midi pré à Séchet, dont la moitié de la haie de séparation (partie sud-est) est des présentes.

Mise à prix..... 360 fr.

3<sup>e</sup> lot.

Un pré, dit le pré de la Grange, situé au lieu dit le Portail, près le bourg et en la commune de la Plaine, compris au cadastre sous le numéro 10 de la section D, 6<sup>e</sup> polygone, pour une contenance de un hectare dix-neuf ares, et joignant au levant Alexis Séchet, dont la moitié de la haie de séparation (partie nord-est) est des présentes, au couchant les représentants Renou, dont la haie de séparation est des présentes à l'exception d'une portion (extrémité sud-ouest), au midi la famille Méraud, dont la haie de séparation est des présentes, et au nord la route de la Plaine à Somloire.

Mise à prix..... 5,850 fr.

4<sup>e</sup> lot.

Un morceau de terre labourable, dit le Pâtis-Brunet, inscrit au cadastre sous le numéro 10 de la section D, 5<sup>e</sup> polygone, pour une contenance de soixante-onze ares, et joignant au levant Gourichon, haie mitoyenne entre, au couchant les représentants Cailleau, dont la haie de séparation est des présentes, au midi Pailloux, dont la haie de séparation est aussi des présentes, et au nord Morin.

Mise à prix..... 1,620 fr.

Tous ces immeubles situés commune de la Plaine.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE et COQUEBERT, avoués ;

2° A M<sup>e</sup> BOUJU, notaire à Coron.

Dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

**A VENDRE**

Un très-bon CHIEN DE CHASSE, ras poil, brun avec collier blanc, âgé de 2 ans.

S'adresser à M. MENCIER, boulanger, au Coudray-Macouard.

**CHEMISERIE SPECIALE**



**Mesures à joindre à toute commande :**

- 1<sup>re</sup> Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2<sup>e</sup> — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3<sup>e</sup> — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4<sup>e</sup> — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5<sup>e</sup> — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6<sup>e</sup> — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7<sup>e</sup> — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

**EXEMPLE POUR 36 PROPORTIONNÉ**

38.	44.	47.	49.	51.	53.	55.
Mesures : 1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A LOUER MAISON**

Rue d'Orléans. S'adresser audit notaire. (310)

**A VENDRE JOLI JARDIN**

Avec petite Maison. Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux.

Le tout entouré de murs avec beaux espaliers, puits, pompes et bassins. S'adresser à M. MIGNON, café de la Paix. (480)

**CHASSE**

La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Alloues, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission signée de M. DE LESPAGNEUL.

**ON DEMANDE**

UN REPRESENTANT SERIEUX. Belle position est offerte à Homme sérieux, marié, ayant bonnes relations dans le pays. S'adresser au bureau du journal avec références.

**HOTEL BUDAN**

On demande un apprenti CUISINIER. (484)

**ON DEMANDE Des APPRENTIS**

S'adresser au bureau du journal.

Un JEUNE HOMME, marié, demandé un emploi comme comptable, homme de confiance. On prendrait une suite d'affaires. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

**VICHY** SOURCE LARBAUD AINÉ. Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, goutte. Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

**A LA PAIX**

Maison la plus importante dans son genre  
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

**SARGET-GIRAULT**

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

**CHEMISES CONFECTIONNÉES**

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétone, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

**GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES**

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

**CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES**

Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

**GANTS CIVILES ET MILITAIRES**

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

**A LOUER**

DE SUITE, UNE MAISON A Saumur, rue de Bordeaux, n° 17. S'adresser à l'Étude de M<sup>e</sup> LAUMO-MIER. (469)

**BELLE OCCASION**

A VENDRE UN JOLI BREACK A six places. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain l'ANCIENNE MAISON LEBLANC. Toute meublée, Située au Chardonnay. S'adresser aux Dames de la Retraite.

**A VENDRE**

DEUX MAISONS PRÉSENTMENT MAISONS A Beaulieu, commune de Dampierre. S'adresser à M. Joseph SCHNEIDER, TRAILER, pâtissier, rue Saint-Jean.

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

**VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE**

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditions.

Dorures de Cadres et d'Appareils, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

**E. LARDÉ**

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

**FEUX D'ARTIFICE**

Pour fêtes publiques et particulières.

Saumur, imprimerie de P. GODET.